

Procès-verbal
Assemblée générale ordinaire de l'ANTES
29 mars 2010 – 20h15
Centre pédagogique de Malvilliers

Ordre du jour :

- 1. Adoption du procès-verbal de l'AG du 11 mars 2009**
- 2. Adoption des rapports des délégués**
 - a. CPPC par Jean Poget**
 - b. Collectif de l'Etat par Jean-Pierre Ouevray**
 - c. Commission Description de fonctions par Matthieu Pinsard**
 - d. Commission de régulation (CORé) par Françoise Jaquet**
- 3. Rapport du comité par sa présidente**
- 4. Rapport de la caissière par Anne-Marie Soller et adoption des comptes 2009**
- 5. Adoption du budget 2010**
- 6. Nomination du comité et des vérificateurs de comptes**
- 7. Nouvelles de la CCT-ES et de ses dernières annexes (et jurisprudences)**
- 8. Thèmes proposés par des membres**
- 9. Divers**

Présents : 24 personnes, 12 institutions représentées
Secrétaire : Sylvie Fontana

1. Le procès-verbal de l'AG du 11 mars 2009 est adopté.
2. Les différents rapports sont adoptés sans susciter de commentaires.

3. La présidente rappelle que le comité est ouvert à tous et qu'il n'est pas besoin de s'annoncer pour y venir. Vous pouvez nous solliciter soit en cas de problème ou de souci professionnel ou tout aussi bien pour y amener vos forces. Les comités ont lieu une fois par mois, les lundis matin, au CPM, de 9h à 11h. Profitons de ce moment pour remercier du fond du cœur Jean Poget pour tout le travail par lui effectué jusqu'à aujourd'hui. Il quitte le comité à la suite de la prise d'une nouvelle fonction. Et nous apprenons qu'il reste tout de même suppléant pour la CPPC, tant mieux pour nous. Nous remercions également Blaise Geiser, jeune retraité. Il souhaite continuer à participer au comité, ce qui est une bonne nouvelle au vu de ses connaissances approfondies du travail fait ces dernières années. L'AG le nomme membre d'honneur.
4. Le rapport de la caissière et les comptes 2009 sont adoptés. Les vérificateurs accordent la décharge à la caissière. Nous avons fait un bénéfice en 2009 car il n'y a peu de journée de formation. Cette somme a été reportée au budget 2010. Quelques commentaires sur la Commission de description de fonctions : elle arrive au bout de son travail et il faut maintenant pérenniser le système. Le niveau 1 doit définir le nouveau mandat de cette commission (on évalue à 10% par année le nombre de fonctions à créer et/ou adapter). Il a été proposé à M. Fumagalli du SES de continuer ce travail, assisté paritairement de un ou deux employés. Mme Ory est d'accord pour l'heure mais il est possible que nous devions réfléchir à une autre manière de faire si l'Etat n'est plus d'accord d'assumer son mandat. Nous nous posons la question de savoir comment cela se passe pour la santé ? L'ANMEA a pour l'heure avancé beaucoup d'argent (40'000.-) pour faire tourner la commission DF. Mais ne serait-ce pas à l'Etat d'assumer le fonctionnement de ce bureau ? Dernière idée du niveau 1 : engager un professionnel, assisté d'un représentant des employés et un des employeurs, ces deux derniers étant défrayés au même titre que les membres de la CPPC.
5. Le budget 2010 est accepté.
6. Jean Poget quitte le comité. Gérard Lebet y vient, merci à lui. L'ensemble du comité est renouvelé. Les nouveaux vérificateurs de comptes sont Michel Taillard et Jean-Louis Rouiller. Paola Bolzoni est suppléante.
7. La CCT a été complètement relue, revue, revisitée, y compris par des rédacteurs extérieurs. Il a été fait un certain nombre de modifications, essentiellement sur la forme, et la jurisprudence y a été incluse lorsque cela était possible. Me Bühler, avocat et spécialiste du droit du travail, va la relire pour l'ANMEA. Il verra le juriste de l'Etat pour que nous puissions la resigner. Elle sera probablement disponible uniquement sur

Internet. Certains membres pensent que les différentes versions successives de la CCT devraient figurer sur Internet. Il faudra être attentif à communiquer clairement la manière d'y accéder puisque la distribution ne sera plus faite avec les contrats de travail. Abaissement de l'horaire : peut-être une solution pourrait être ébauchée en utilisant l'échelon discrétionnaire (disponible pour les employés de la fonction publique), ce qui équivaldrait à 1 heure hebdomadaire en moins pour les éducateurs d'internat. Au-delà, le Conseil d'Etat est très très très fermé sur l'octroi de moyens supplémentaires, y compris en ce qui concerne la retraite anticipée. Nous nous rendons compte de plus en plus qu'il est difficile d'avoir une équité avec les employés de l'Etat (voire par exemple les trois jours de congé supplémentaire octroyés en 2009 que nous n'aurons pas) et comme l'Etat délègue aux directions la marge de manœuvre pour l'octroi de ce genre de « cadeaux », le risque est grand que tous les employés des institutions ne soient pas traités de la même manière. Comment pourrions-nous agir plus fortement ? Par le lobbying auprès des partis politiques et députés est une piste (y compris par l'intermédiaire des membres des conseils de fondation dont certains siègent au Grand Conseil, par l'intermédiaire de nos connaissances personnelles...) La voie judiciaire nous semble aléatoire car nous sommes trop faibles.

8. M. Brahim Hemma propose d'étaler les journées de formation de l'ANTES sur des moments successifs plus courts : 2 fois par semestre avec une cinquième en plénum par exemple. Ce serait sous la forme de conférences, en soirée. Cela permettrait d'offrir plusieurs moments de réflexion, permettre un dynamisme différent, attirer du monde, parler du métier, rendre visible notre association. En choisissant un thème ou un fil rouge au fil de l'année scolaire. Par rapport à ces temps de formation : dorénavant, comme le dit la CCT, c'est avec l'employeur qu'il faut négocier ces heures-là afin qu'elles vous soient reconnues pour la progression des échelons (150h équivalent à 1 échelon).
9. La nouvelle appellation officielle de l'ANTES est : Association Neuchâteloise des Travailleurs en Education Sociale (pour symboliser l'ouverture de l'association à l'ensemble des professions de nos institutions). Il faudra le changer dans les statuts.

La séance est levée à 21h48